

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2025 à 20h00 selon convocation en date du 3 novembre 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Délibération N°2025-053 : Proposition d'achat de la maison située 32 rue du Tacot

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 13 juin 2025, le conseil municipal a délibéré pour aliéner la maison située 32 rue du Tacot, cadastrée sur la parcelle AB67 en y ajoutant une partie de la parcelle cadastrée AB66.

Cette aliénation a été fixée à 90 000 euros net vendeur.

Cependant, Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat par l'intermédiaire de la société BLAYEZ IMMOBILIER d'une valeur de 82 500 net vendeur.

Il présente à l'Assemblée l'ensemble des pièces relatives à cette offre et notamment :

- Le plan estimatif du morceau de la parcelle AB 66 ;
- L'offre d'achat ;

Il demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la vente de cette propriété à Monsieur Pascal HAMON et Madame Rita CRUZ ROGEIRO pour un montant de 82 500 euros net vendeur ;
- Dit que les frais de bornage de la parcelle AB 66 seront à la charge de l'acquéreur ;
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien cette affaire.

Membres	12
Présents	10
Représentés	2
Votants	12
Pour	7
Contre	5
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 7 novembre 2025.
Au registre sont les signatures

